

CAHIER DES CHARGES ÉTÉ 2024



ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER DE L'EST-DU-QUÉBEC

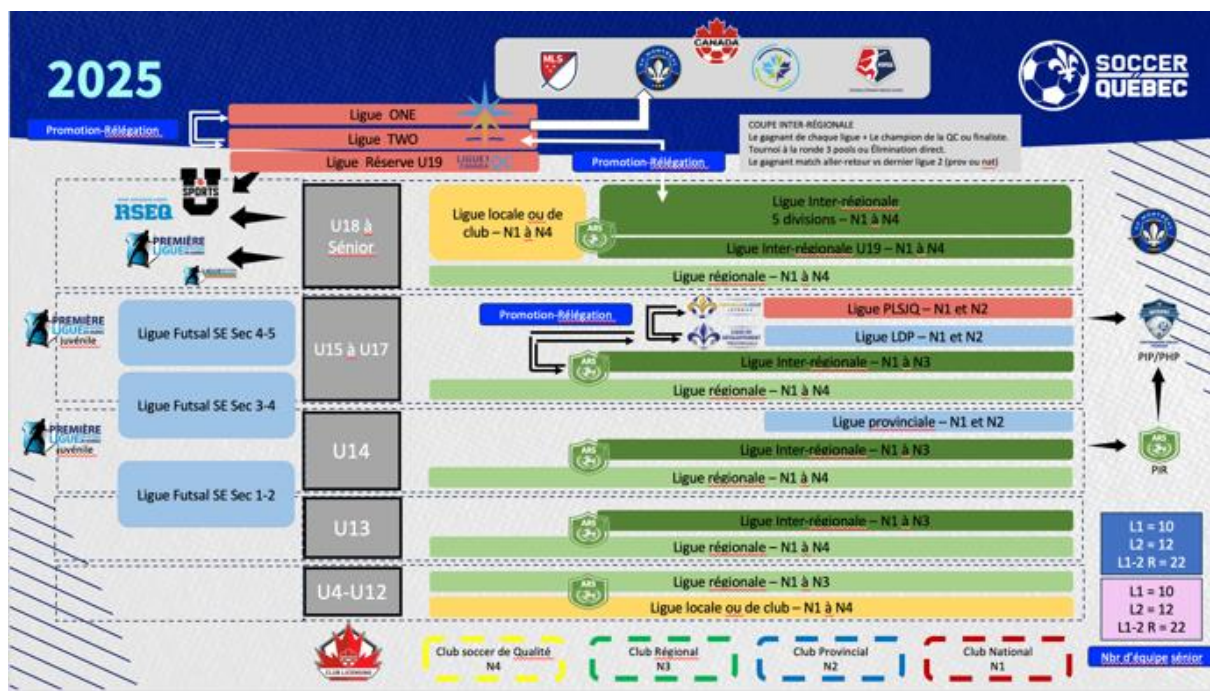
CAHIER DES CHARGES ÉTÉ 2024

L'Association régionale de soccer de l'Est-du-Québec (ARSEQ) est heureuse de vous présenter le cahier de charges été 2024 de la ligue de développement de l'Est-du-Québec. Nous espérons que ce document saura répondre à toutes vos questions.

La ligue relève de l'Association Régionale de Soccer de l'Est-du-Québec (ARSEQ) et elle offre du soccer de niveau A. La gestion de la ligue de développement sera faite par le coordinateur de la ligue et le comité de gestion.

Ce cahier se divise en 2 sections :

1. Objectifs, moyens et règles spécifiques de la Ligue A
2. Informations générales sur la Ligue



Philosophie de la Ligue A

La ligue A est une ligue visant à promouvoir le développement des joueurs de la région. Elle offre une opportunité aux joueurs de l'Est-du-Québec de jouer dans un environnement sain et sécuritaire.

Rôle de l'ARSEQ dans la Ligue A

- Assurer la coordination de l'évènement (inscription, calendrier, déroulement de l'évènement sur place)
- Développer les arbitres de la région en ayant des arbitres qualifiés en place comme parrain/marraine
- Développer les éducateurs en collaboration avec les directeurs technique de club
- Détection des joueurs des catégories U9-U12

DATES À RETENIR

	ENDROIT	DATE
Dépôt des intentions	Par courriel	7 mai
Confirmation des intentions par catégorie et inscriptions	Par courriel	14 mai
Date limite des inscriptions	Par courriel	22 mai
Publication du calendrier du 1 ^{er} événement	Par courriel	29 mai
Événement 1	Rivière-du-Loup	15 et 16 juin
Événement (par secteur)	Gaspé	29 juin
Événement 2	Rimouski	13 et 14 juillet
Événement (par secteur)	Dégelis	10 août
Événement 3	Matane	24 et 15 août
Ligue A - Automne	À déterminer	Septembre

*U8 : Possibilité à Rivière-du-Loup, Gaspé, Dégelis et Matane

ATTENTES DE L'ARSEQ

Attentes envers les joueurs

- L'ARSEQ s'attend à ce que les joueurs compétitionnent de manière respectueuse. Un joueur n'adoptant pas cet état d'esprit pourrait se voir interdit toutes compétitions.

Attentes envers les éducateurs

- Les éducateurs doivent être des modèles et adopter un comportement en conséquence. Les éducateurs doivent avoir suivi préalablement la formation de l'ARSEQ pour être conscient de la philosophie de la ligue. Un éducateur doit faire jouer équitablement les joueurs de son équipe, adopter un discours respectueux avec les joueurs, les adversaires, les autres éducateurs, les arbitres et les parents.

Attentes envers les arbitres

- Les arbitres doivent respecter les règles du jeu selon le meilleur de leur connaissance. L'événement permet aux arbitres de se développer. L'ARSEQ s'attend à ce que les arbitres fassent preuve de professionnalisme et osent aller demander des conseils aux arbitres sur place.

Attentes envers les bénévoles

- L'ARSEQ s'attend à ce que les bénévoles de l'événement participent à toutes tâches qui est dans leur champ de compétence et/ou d'intérêt pour assurer le bon déroulement de l'événement.

Attente envers les parents

- L'ARSEQ s'attend à ce que les parents soient de bons partisans pour leur enfant, leur équipe et tous les autres joueurs de l'évènement. Le respect est de mise tant sur qu'à l'extérieur du terrain.

Club ou DT

- Fournir une liste d'éducateur à accompagner (maximum 5 par club)
- Avoir un représentant technique sur place lors des événements

OBJECTIFS, MOYENS ET RÈGLES SPÉCIFIQUES

Objectifs

- Permettre aux joueurs de se développer
- Évoluer dans un environnement de saine compétition propre aux joueurs
- Sensibiliser les parents à l'importance du jeu et du développement
- Sensibiliser les éducateurs et les parents à l'importance de bien encadrer ces catégories qui sont la base de notre soccer. Au-delà de la compétition, il faut s'assurer que les jeunes demeurent dans cette discipline sportive en leur donnant le goût de continuer à jouer et vouloir gagner tout en s'amusant
- Permettre aux arbitres de prendre de l'expérience et leur donner le goût de poursuivre dans l'arbitrage

Moyens

- Avoir un responsable de l'ARSEQ lors des évènements
- Coordonner l'action des directeurs techniques/responsables techniques de club dans le but d'effectuer un meilleur suivi auprès des éducateurs
- Tenir une réunion avec les éducateurs afin de leur présenter la philosophie et les objectifs de la ligue
- Abolir les statistiques (classements, etc.) jusqu'en U13 (inclusivement)
- Établir les statistiques pour les U14 et plus
- Formation ARSEQ pour les éducateurs et arbitres

Règles spécifiques

Lors des coups de pieds de but, une zone sans opposition sera délimitée pour favoriser la relance courte;

Si un club inscrit 2 équipes dans une même division d'une même catégorie, il devra favoriser la mise en place d'équipes de forces égales.

	SOCCER À 5	SOCCER À 7	SOCCER À 9	SOCCER À 11
ANNÉES D’AFFILIATIONS	U8 : 2016-2017	U10F/U10M : 2014-2015 U12F : 2012-2013 U14F : 2010-2011 U16F : 2008-2009 *U18F/U18M* : 2006-2007	U12M : 2012-2013	U14M : 2010-2011 U16M : 2008-2009 U18F/U18M* : 2006-2007
PRIX PAR ÉQUIPE	140 \$ par événement	750 \$ pour les 3 rassemblements (6 jours de compétition) U18F/U18M* : À déterminer selon la formule	850 \$ pour les 3 rassemblements (6 jours de compétition)	850 \$ pour les 3 rassemblements (6 jours de compétition) U18F/U18M* : À déterminer selon la formule
Prix	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut ajouter 30 \$ supplémentaire par équipe pour le tournoi à Rimouski. Le montant sera facturé au club Fury pour des frais à Soccer Qc. • Pour les évènements par secteur, le coût est de 140 \$ par équipe. 			
OFFRE DE SERVICES	4 X 8 min	2 X 25 min	2 X 30 min	2 X 30 min
Temps de jeu	75 %	75 %	75 %	50 %
PASSEPORTS	Maximum 9 joueurs sur la feuille de match (conseillé 7) Minimum 1 éducateur	Maximum 12 joueurs sur la feuille de match (conseillé 10) Minimum 1 éducateur (respect et sport)	Maximum 14 joueurs sur la feuille de match (conseillé 12) Minimum 1 éducateur (formation de base S7)	Maximum 16 joueurs sur la feuille de match (conseillé 14) Minimum 1 éducateur (formation de base S7)
DATES IMPORTANTES	7 mai : Dépôt des intentions 14 mai : Confirmation des intentions par catégorie et inscriptions 22 mai : Date limite des inscriptions 29 mai : Publication du calendrier du 1 ^{er} événement			